



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 147

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, que l'Etat a engagé un plan de restructuration de la Compagnie française de navigation rhénane. Il était prévu d'injecter 80 millions de francs (dont 55 en dotation en capital) dans la CFNR, d'assainir sa gestion, de redresser son exploitation afin de la vendre au secteur privé d'ici deux à trois ans. Il lui demande ce qu'il compte faire en faveur de l'armement français sur le Rhin et surtout pour éviter que les investissements nouveaux en bateaux ne bénéficient de subventions gouvernementales, comme c'est le cas actuellement aux Pays-Bas.

Texte de la réponse

Reponse. - Rien ne justifie dans l'immediat que le plan de restructuration decide en faveur de l'armement fluvial rheno-mosellan francais soit remis en cause. Son application se poursuit d'ailleurs selon le calendrier prevu, en particulier l'augmentation de capital du groupe CGNR-CFNR fusionne a laquelle l'Etat participe pour 55 MF et qui sera achevee courant aout. Il n'en demeure pas moins que, soucieux des interets nationaux a l'approche des echeances communautaires de 1992, le Gouvernement reste tres vigilant sur la question. Les premiers resultats seront donc analyses avec la plus grande attention et leurs enseignements sitot tires. Quant a l'excédent de cale en exploitation sur le Rhin et ses voies adjacentes, nul doute qu'il est pour une large part a l'origine des difficultes de la CFNR et qu'il greve lourdement la situation economique de l'ensemble des entreprises de navigation du bassin considere. Aussi le probleme est-il actuellement examine a l'echelon europeen, sur la base d'un projet de reglement communautaire qui, lors d'actions de dechirage coordonnees, interdirait precisement aux Etats membres l'octroi de subventions propres a stimuler les nouveaux investissements en capacite. Le Gouvernement francais participe pour sa part avec interet aux discussions en cours sur ce projet. Il ne mesestime pas pour autant le fait que les solutions elaborees l'ont ete essentiellement a partir du probleme specifique rhenan et qu'elles ne sont des lors pas forcement transposables telles quelles a des bateaux qui y sont etrangers.

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◊mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 147

Rubrique : Transports fluviaux

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2144